

Prochain Conseil

Noël au balcon, Pâques au tison.

17 décembre à 18h30



Élections

Les nouveaux arrivants à Saint-Urbain ou les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 février 2014 et qui n'ont pas déjà été inscrits d'office peuvent le faire jusqu'au 31 décembre 2013. Les documents nécessaires sont une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent aussi s'inscrire sur la liste électorale et voter aux élections locales et européennes.

2014 sera une année électorale. Les dimanches 23 et 30 mars se déroulera l'élection des conseillers municipaux et communautaires et le dimanche 25 mai auront lieu les élections européennes.

Seuls les nouveaux inscrits recevront une nouvelle carte électorale (la refonte des listes a eu lieu en 2012). Renseignement à la mairie.

FACTURE D'EAU

Vous venez de recevoir votre facture d'eau et pour certains d'assainissement. Voici quelques explications. La facturation comporte les éléments suivants :

L'abonnement : c'est la partie fixe qui inclut les frais indépendants de la consommation (l'entretien des installations (investissement), les analyses, les frais de relevé ...) Ce tarif est fixé par le conseil municipal ;

La consommation : qui est égale, pour chaque tranche, au prix du m³ dans la tranche multiplié par le nombre de m³ consommés dans cette tranche. Ce prix recouvre les frais de traitement de l'eau et les frais d'entretien courant des installations (fonctionnement). Ces tarifs sont fixés par le conseil municipal ;

La redevance pollution :

proportionnelle à la consommation, elle est perçue pour le compte de l'agence de l'eau. Elle lui est directement et intégralement reversée. C'est l'agence de bassin « Loire-Bretagne » qui fixe ce taux pour la commune.

À noter que les communes de moins de 3000 habitants peuvent ne pas percevoir la TVA sur le service de l'eau. C'est cette option qui a été retenue chez nous.

Pour les abonnés qui ont un assainissement collectif, cette année, leur facture d'assainissement est commune avec leur facture d'eau bien qu'il ne soit plus un service communal mais de la CCPLD.

Dans ce cas, la facture comporte les

éléments supplémentaires suivants :

L'abonnement : est la partie fixe qui, comme pour l'eau, inclut un certain nombre de frais indépendants de la consommation ;

La consommation : basée sur la consommation de l'eau, avec un tarif unique au m³ ;

La TVA : est obligatoire pour les communes ou regroupements de communes de plus de 3000 habitants, donc pour la CCPLD qui gère le service de l'assainissement. Elle est perçue sur l'abonnement et la consommation ;

La redevance réseau : proportionnelle à la consommation de l'eau, elle est perçue pour le compte de l'agence de l'eau.

La TVA sur la redevance : elle est perçue sur la redevance réseaux.

INFORMATIONS MUNICIPALES - Keleier ar Gumun



ÉTAT CIVIL

Mariage

Catherine RANNOU et Franck MERCIER, le 19 octobre.



COLLECTES

Modification des conditions de collectes pour le mercredi 25 décembre et mercredi 1^{er} janvier.

Ces mercredis étant fériés, la collecte aura lieu les **lundis 23 décembre** pour les recyclables (poubelles jaunes) et **30 décembre** pour les ordures ménagères (poubelles vertes).

La collecte aura lieu entre 5h et 20h. Il serait donc préférable de les sortir la veille au soir aux endroits habituels.



FÊTE DE LA SAINT-URBAIN

Le 21 décembre nous fêtons la Saint-Urbain !

Après le passage du Père Noël, vers 15h, conduit à travers le village par le Comité d'Animation, Ty Kreis-Ker s'animera sur le thème **Saint-Urbain à un incroyable talent !!!**

Vous savez danser, chanter, mimer, raconter des histoires... Si vous souhaitez participer comme acteur ou comme bénévole pour l'organisation, vous pouvez laisser votre nom à la mairie ou par courriel via le site Internet de la commune www.saint-urbain.com.

Nous vous attendons nombreux !!

Un apéritif sera offert vers 18h30.



ÉCOLE COMMUNALE

Inscriptions pour septembre 2014. Afin d'effectuer le plus précisément possible les prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2014, je demanderais aux personnes désirant scolariser leur(s) enfant(s) à l'école de Saint-Urbain de se manifester dès que possible par téléphone au : 02 98 25 02 89 ou par courriel : ec.0290919S@ac-rennes.fr

Rappel important : Pour pouvoir être comptabilisé, l'enfant doit avoir 2 ans révolus au jour de la rentrée sous réserves de places disponibles. Les enfants nés en 2011, qui n'ont pu être scolarisés en 2013-2014, seront donc prioritaires pour l'an prochain.

Le directeur, Daniel Gourmelon



PETITES ANNONCES

Annie LE MOAN, **nourrice agréée**, aura une place disponible à partir de janvier 2014. Contact au 02 98 25 07 53.

A louer maison T4, 80 m² au bourg, refaite à neuf, 3 chambres, cuisine équipée, 610 €/mois. Contact au 06 62 63 88 81.

Société de pompes funèbres recrute vacataire, retraité de préférence, pour cérémonies, quelques heures par mois. Contact : 02 98 40 25 80.

Nouveau, le Comptoir médical, propose un large choix de produits pour le maintien à domicile (lits médicalisés, fauteuils releveurs, ...). Essai et livraison gratuite. Contact au 09 53 74 01 24 ou sur medicalprestation@gmail.com

Maréchal-ferrant basée à Irvillac, Gabrielle Philippon vous propose ses services pour le parage et le ferrage de vos chevaux de selle, ânes et poneys. Interventions sur Irvillac et les communes environnantes. Contact : 06 62 93 90 78 (laisser message)

Communiqués de la Mairie

LES LUNDIS DE LA SANTÉ

Conférence de 18h30 à 20h - Amphis 500 et 600
Fac de droit d'économie et de gestion.
12 rue de Kergoat à Brest

Lundi 16 décembre

Arrêt cardiaque : de la prévention au traitement

Renseignements : 02 98 00 84 80

<http://www.club-brest.fr/medecine>

<http://www.forumsantebrest.net>

NUMÉROS UTILES

- Police 17
- Pompiers 18
- Samu 15 ou 112
- Pharmacie de garde .. 32 37
- Médecin.....02 98 25 02 37
- Kiné.....02 98 25 06 55
- Cabinet infirmier.....02 98 25 07 21
- Pôle social02 98 25 84 23
(SSIAD et aide à domicile)
- Assistante sociale02 98 85 95 57
(Mme LE QUÉRÉ)
- RPAM.....02 98 25 87 26
- Taxi06 99 44 56 66



DON DU SANG

Collecte à l'EHPAD AN ELORN (maison de retraite) rue du docteur Pouliquen à Landerneau.

Lundi 16 décembre de 15h à 19h ;

Mardi 17 décembre de 14h à 18h ;

Mercredi 18 décembre de 8h à 12h.

HORAIRE MAIRIE :

Lundi : 8h45-12h15 / 13h30-17h30

Mardi : 8h45-12h15 / 13h30-18h30

Jeudi : 8h45-12h15 / 13h30-17h30

Vendredi : 8h45-12h15 / 13h30-17h30

Samedi : 8h45-12h15

Fermeture exceptionnelle les mardis 24 décembre à 16h et 31 décembre après-midi.

CALENDRIER DE COLLECTE

Déchets ménagers

Mercredi 18 déc

Lundi 30 déc

Mercredi 15 janv

Recyclables

Lundi 23 déc

Mercredi 8 janv

Mercredi 22 janv



Le réseau Internet est supporté en France par le système de communication ADSL. Mais l'ADSL peut aussi fournir d'autres services comme la télévision et le téléphone (appelé « voix sur IP » ou VoIP).

Ce système est assimilable au réseau routier. Il y a des « autoroutes » avec des « échangeurs » pour arriver sur des « petites routes ». L'information transite sur les lignes à fibre optique avec un haut débit (les autoroutes) puis arrivent dans un central téléphonique – ou répartiteur – (l'échangeur), appelé NRA par France Télécom (pour nœud de raccordement d'abonnés). Chaque abonné est relié au NRA par une paire de fils de cuivre (les petites routes – l'ensemble de ces petites routes est appelé « boucle locale »).

Sur la paire de cuivre transitent en même temps les signaux basse fréquence analogique (le téléphone et le fax) et les signaux haute fréquence en numérique de l'ADSL. On sépare les deux à l'arrivée par un filtre ADSL.

Un NRA peut desservir une ou plusieurs communes. Par exemple, le NRA URB29 dessert Saint-Urbain et Dirinon et le NRA FLA29 dessert les communes de La Forest-Landerneau, Guipavas, Kersaint-Plabennec, Landerneau, Ploudaniel, Saint-Divy, Saint-Thonan.

Les zones desservies par un NRA ne s'arrêtent pas aux limites des communes. Ainsi le NRA LDN29, situé au centre de Landerneau, dessert aussi en partie les communes de Dirinon et de Saint-Urbain, ainsi que d'autres communes (Treflevenez, Pencran...).

Le dégroupage consiste à permettre à d'autres opérateurs que France Télécom (aujourd'hui Orange) de fournir l'accès à l'ADSL seul – on parle alors de dégroupage partiel – ou l'ADSL et les signaux basse fréquence, formant le dégroupage total.

Pour le dégroupage total ou partiel, l'opérateur loue la ligne d'abonné à Orange et installe son matériel dans une partie du central téléphonique mise à sa disposition. En cas de dégroupage total, le seul interlocuteur de l'abonné est son opérateur et non pas Orange.

Rien n'interdit aux opérateurs d'installer leurs propres lignes, mais le coût d'une telle opération fait que cette solution n'a pas été adoptée sauf dans certains cas particuliers.

Suivant les possibilités (et donc le coût) du matériel installé, les services proposés par les opérateurs alternatifs seront plus ou moins performants. Souvent les opérateurs n'investissent pas dans les zones à faible densité de population, car leur bénéfice potentiel peut leur paraître trop faible. Ou alors ils utilisent du matériel peu performant ne fournissant que des prestations de base comme Internet et le téléphone sur IP, mais pas la télévision.

Il est évident qu'un NRA desservant de nombreux abonnés (grande boucle locale) sera plus attractif aux opérateurs qu'un « petit NRA ».

Ainsi, pour Saint-Urbain (NRA URB29), Orange est le seul opérateur à proposer les trois services par ADSL : téléphone VoIP, Internet et TV, alors que d'autres opérateurs sont présents sur la commune, avec des offres limitées.

Le passage en zone dégroupée (totale ou partielle) ne dépend que de la volonté des opérateurs et de leur intérêt financier.



Infos Pratiques

FRANÇOISE PÉRON,

Conseillère générale du canton de Daoulas, vous informe qu'elle tiendra une permanence le samedi 14 décembre de 9H à 10H au Pôle social du CCAS, Place Saint-Yves à Daoulas.

RECENSEMENT

Les personnes nées en décembre 1997 et janvier 1998 sont tenues de se faire recenser à la mairie à partir du jour de leurs 16 ans et dans un délai d'un mois à compter de ce jour.

Les jeunes sont donc invités à passer à la mairie, munis du livret de famille des parents.

ADMR propose ces services :

- Ménage, repassage
- Garde d'enfants
- Petits travaux de jardinage et de bricolage
- Aide à la personne
- Garde de jour et de nuit
- Livraison de repas à domicile
- Soins infirmiers à domicile
- Téléassistance Filien ADMR

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h. Tel 02 98 07 34 85

Florence COIFFURE / ESTHETIQUE

Place de la mairie - 02 98 25 01 39

Le salon sera ouvert le lundi 23 décembre et sera fermé le jeudi 26 décembre.

Florence et Valérie vous ont préparé de nombreux coffrets cadeaux.

Pour tous achats de coffrets coiffure, produits Thallion, bons cadeaux ou maquillage, un bon de réduction vous sera remis plus un cadeau pour vous.

Bonnes fêtes de fin d'année.



Le prochain bulletin paraîtra en janvier, veuillez déposer vos annonces en mairie (possibilité de déposer dans la boîte aux lettres ou de transmettre par courriel) pour le 14 janvier dernier délai. Merci.

Café Jardin CAFÉ JARDIN

Les champignons ne poussent pas que dans les forêts.

Les 35 participants au Café Jardin de samedi dernier s'en sont rendu compte en allant visiter l'exploitation de Bernard Guéguen à Lanhouarneau.

Depuis sept ans, il produit des shiitakés (une douzaine de tonnes par an) et plus récemment des pleurotes (environ huit tonnes par an) avec un mode de culture qui a étonné tout le monde. « Nous nous attendions à des champignons au sol, raconte un participant, et pas à ces blocs suspendus à des crochets. »

Bernard Guéguen reçoit effectivement des blocs de substrat bio, à base de paille, déjàensemencé du précieux mycélium, d'un producteur bio de Callac.

Les blocs d'une quinzaine de kilos seront suspendus, à l'abri des courants d'air et dans une atmosphère humide pour les shiitakés ; posés sur des étagères et très ventilés pour les pleurotes. Une quinzaine de jours plus tard, la récolte peut commencer. Elle durera environ six mois pour les shiitakés, un peu moins pour les pleurotes.



Dit comme ça, cette culture peut sembler facile et à la portée de tous. « Oui et non, explique Bernard Guéguen. Les pleurotes, par exemple, sont beaucoup plus sensibles que les shiitakés. Le bloc doit rester emballé de plastique noir et percé de quelques trous pour éviter qu'il y ait trop de pousse et que les champignons, trop serrés, restent petits. Du coup, il faut éviter que le ballot ne chauffe trop sous peine de tout perdre. Il faut également veiller aux parasites comme la *toile*, qui part du pied du champignon et comme une toile d'araignée, fini par tout recouvrir. »

Le dialogue s'est poursuivi autour des ballots de champignons, avec des questions sur la cueillette – « elle doit s'effectuer tous les jours en période de volée » –, le rendement – « environ 3 kg par bloc pour les shiitakés »... Et quelques conseils de culture pour ceux tentés par l'expérience. A noter qu'il existe des kits de culture commercialisés par la société Champipousse (www.champi-pousse.fr).



Le Conseil d'administration du Café Jardin s'est réuni le jeudi 14 novembre.

L'ancien bureau a été reconduit pour un an à l'unanimité, à savoir : Fanch Dantec (Président), Maurice Guellec (Vice-Président), Christine Kerdoncuff (Trésorière), Marie-Pierre Hollecou (Trésorière adjointe), Catherine Colombéron (Secrétaire) et Jean Petitbon (Secrétaire adjoint).

Le projet de blog a été présenté et validé. Il est aujourd'hui opérationnel et vous pourrez désormais retrouver toutes les infos de l'association sur le site suivant : <http://cafejardin29.blogspot.fr>.

Le programme 2014 a été arrêté et il est disponible sur le blog.

Prochain Café Jardin le samedi 14 décembre, séances sur la confection des couronnes de Noël, au moulin de Beuzidou.

Pédibus

La ligne 1 du pédibus, qui traverse la Résidence Rurale, a repris du service en septembre dernier.

Une quinzaine d'accompagnateurs (parents et bénévoles), ainsi qu'une vingtaine d'enfants ont répondu à l'appel cette année. Le pédibus amène chaque matin entre 8 et 16 enfants jusqu'à l'école.

Tous les enfants de la commune sont les bienvenus.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant ou participer en tant qu'accompagnateur, il n'est pas trop tard. Vous pouvez envoyer un courriel à : pedibus.lannurvan@gmail.com ou contacter Gurwann MOIRE au 02 98 25 02 06.



Naturvan

Félicitations à Myriam Gallet et Anita Jegou pour avoir remporté un trophée sur le challenge Armorik Trail (classement sur au moins 4 épreuves de trail).



Voici une partie des adhérents et futurs adhérents, lors de l'assemblée générale de l'association, où un chèque de 440 € a officiellement été remis à l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (somme correspondant au nombre d'inscrits lors du trail de la Mignonne 2013). Nous renouvelons nos remerciements aux participants, bénévoles et sponsors,...